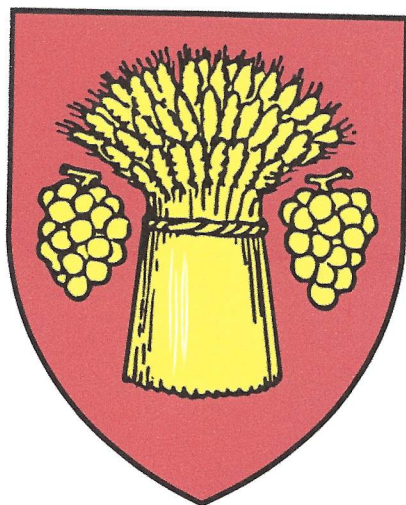


**Commune de Vich, Procès-verbal No 6, 2016/2021  
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Du 5 décembre 2017  
tenue à la Salle communale à 20h00**



➤	Mot de bienvenue du Président.....	55
➤	Assermentations .....	55
➤	Appel nominal.....	55
➤	Adoption du procès-verbal du 03.10.2017.....	55
➤	Adoption de l'ordre du jour proposé.....	55
1.	Préavis n°2/2017-2018 – Adoption du budget du ménage communal pour l'année 2018. .....	55
➤	Liste des préavis connus pour la prochaine séance.....	57
➤	Communications de la Municipalité .....	58
➤	Communications du bureau.....	58
➤	Propositions individuelles et divers .....	58
➤	Contre-appel.....	59
➤	Clôture de la séance .....	59

## ➤ MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le **Président**, M. **Charles de MESTRAL** salue l'Assemblée, la Municipalité au complet, ainsi que la présence de M. **Antonio SISTO**, notre boursier.

Le **Président** indique les documents disponibles sur le bureau de la **Secrétaire du Conseil** : le projet de PV de la séance du 03.10.2017, le budget 2017 pour la dernière fois de l'année, le règlement du Conseil Général, l'unique préavis et le rapport de la commission des finances correspondant, l'ordre du jour, la liste des présidents et membres des commissions et la liste des Municipaux avec leur dicastère respectif. Vous trouverez également le matériel nécessaire pour un vote à bulletin secret, si besoin est.

## ➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de M<sup>me</sup> **Margherita DORNIER** et M<sup>me</sup> **Anne-Marie STEFFEN**, qui deviennent de nouvelles conseillères, après lecture et acceptation de la promesse. Il remercie l'assemblée et ces nouveaux conseillers pour leur présence et ce grand nombre de conseillers renforce la crédibilité du Conseil Général. Elles reçoivent chacune un dossier contenant tous les documents cités auparavant.

## ➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **48** membres présents sur **68**, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

## ➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03.10.2017

Le **Président** précise que les commentaires et corrections de M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN**, intervenante majeure de la dernière séance du Conseil Général, ont été insérés avant sa finalisation et la distribution aux membres du conseil.

*Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 1 abstention.*

## ➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des commentaires sur cet ordre du jour. Aucun commentaire.

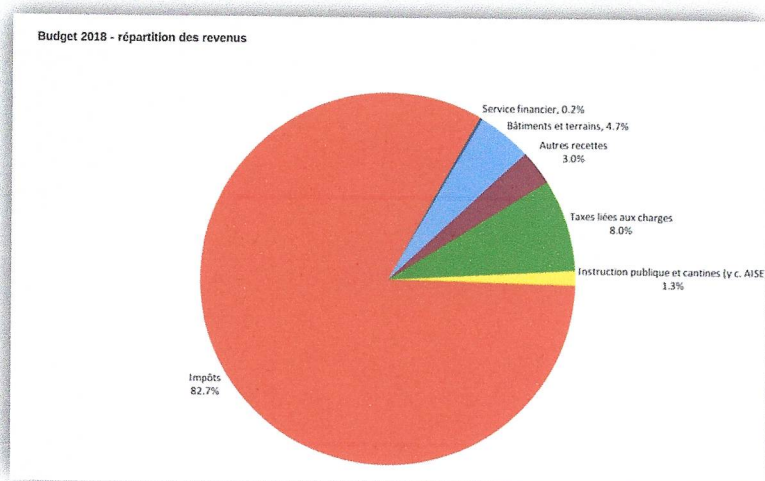
*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.*

## 1. PREAVIS N°2/2017-2018 – ADOPTION DU BUDGET DU MENAGE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2018.

Le **Président** donne la parole à M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** en charge du dicastère des finances, pour la présentation de ce préavis. Elle signale une erreur en page 9, aménagement routier, préavis n°15/2016-2017 et non pas préavis n°10/2016-2017.

Le préavis présenté ce soir inclut toute l'évolution de ces dernières années. Le préavis est établi en prenant compte les 1000 habitants environ de la Commune de Vich. Il intègre le nouveau taux d'imposition de 68 à 67%, comme voté lors du dernier Conseil Général, mais il intègre également les factures externes de l'Etat.

Pour visualiser le budget 2018 : (cf. : graphique)

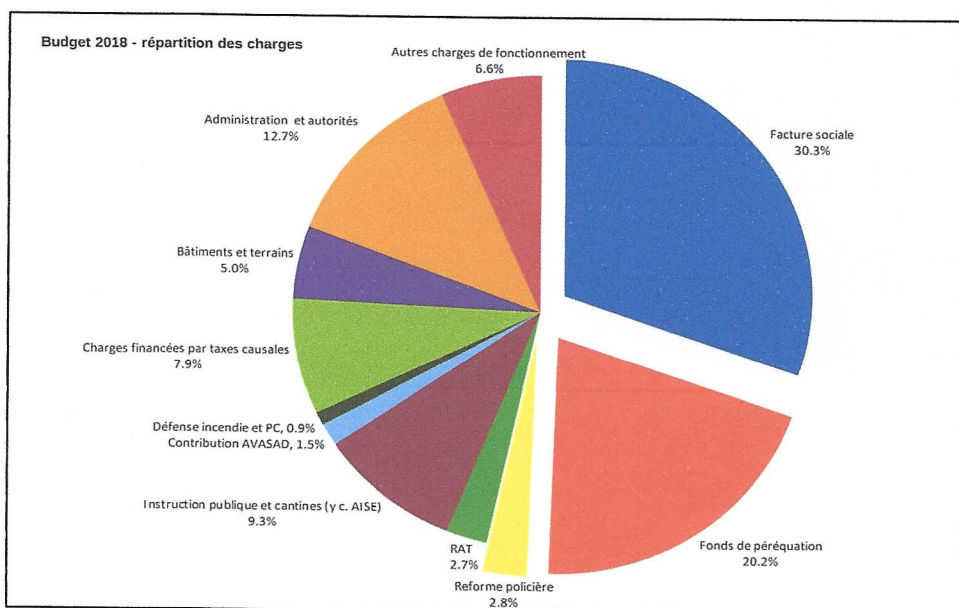


Les revenus :

- les impôts constituent 82,7%,
- l'essentiel du reste est constitué des bâtiments et terrains et des taxes liées aux charges.
- Certaines taxes couvrent entièrement la charge correspondante.

Les charges :

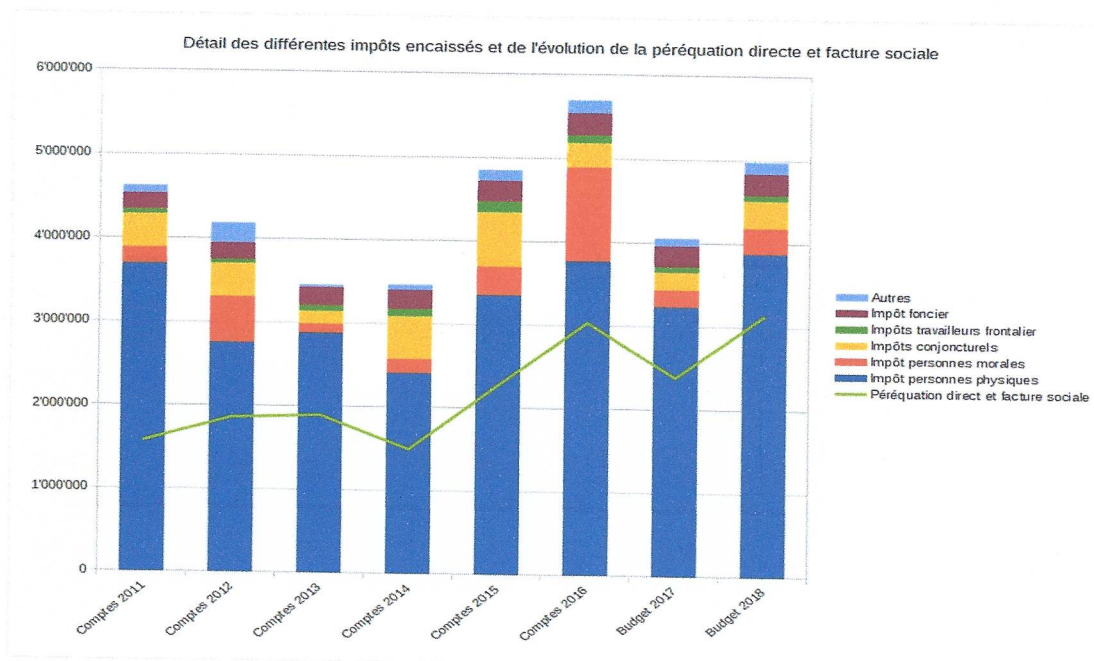
- la facture sociale (de l'Etat) est de 30,3%,
- le fond de péréquation directe de 20,2%.
- Ensuite vient administration et autorité à 12,7%, puis l'instruction publique et cantines à 9,3%.
- Le reste toutes les autres charges à hauteur de 27,4%.



La répartition des impôts pour le budget 2018, comprend six rubriques : l'impôt foncier, l'impôt des personnes physiques, qui varie selon les acomptes et les perceptions définitives, l'impôt des personnes morales, moins important que

2016, car il y avait eu un revenu exceptionnel de 800'000 CHF cette année-là, les impôts conjoncturels, l'impôt des frontaliers et finalement tous les autres. Pour le budget 2018 l'impôt des personnes morales a été planifié avec un montant un peu au-dessus des années précédentes pour tenir compte du fait que nous passons à 1000 habitants sur la commune de Vich.

Le graphique ci-dessous, établi une relation entre la totalité des impôts encaissés et l'évolution de la péréquation directe et la facture sociale. Si on prend le budget 2017, l'acompte payé cette année qui est basé sur les comptes de 2015, on est au même niveau. L'acompte 2018 nous est facturé sur ce que l'on a payé en 2016, comme nous avons eu un bon revenu et payé 3 millions de facture sociale et de péréquation, l'Etat nous a demandé des acomptes pour 3 millions. La marge de manœuvre est petite pour 2018, la Municipalité fera en sorte d'être la plus équilibrée possible, la marge d'autofinancement est de zéro pour le budget 2018, tout ce qui va rentrer sera dépensé. Le budget présenté est négatif, mais il est dû aux amortissements et aux attributions de réserve.



Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Kurt TRITTEN** demande s'il y aura un prochain vote pour un crédit supplémentaire pour la construction du bâtiment multifonctions l'année prochaine ? Il demande s'il est prévu une certaine réserve pour des dépassements des coûts de construction. Il pense qu'il faut compter avec 5 ou 10% de dépassement, lors de la construction. M. le **Syndic** explique que s'il y avait un dépassement, la Municipalité reviendrait avec un préavis devant le conseil. Le **Président** reformule la question de M. **Kurt TRITTEN**, en demandant si le risque lors de la construction est pris en considération sur d'éventuels dépassements de coûts. M. le **Syndic** explique qu'aujourd'hui nous discutons du budget et ceci n'a rien à voir. Cette question reviendra lors du prochain préavis au mois de juin. Le bâtiment est prévu pour 3 millions et la Municipalité, ainsi que le BAMO feront en sorte de rester dans ce crédit demandé. Il répète que le moment venu, s'il y a des dépassements de coûts, la Municipalité reviendra avec un préavis devant le Conseil Général.

Aucun autre commentaire. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°2/2017-2018 est adopté à forte majorité des votants, moins 2 abstentions.*

Le **Président** profite de clarifier la façon de voter, il n'y a pas que trois façons de procéder à un vote, mais en fait il y en a quatre : oui, non, s'abstenir et le droit de ne pas voter. C'est la différence entre un vote blanc et un vote nul. Il précise que lorsqu'il s'est présenté pour devenir président du Conseil Général, il s'est abstenu de voter (pour lui), sous l'œil attentif du Préfet, qui ne l'a pas mis en prison pour autant.

#### ➤ LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SÉANCE

Le **Président** donne la parole à M. le **Syndic** pour la présentation des préavis connus.

- Révision du plan de classement communal de protection des arbres.

- Réédition de l'ouvrage sur la commune de Vich.

M. le **Syndic** soumet la possibilité que la réédition du livre de Vich soit un préavis idéal pour la séance du conseil extra à Lausanne.

Les dates des prochains conseils seront :

- Mardi 20 mars 2018
- Mercredi 16 mai 2018 Conseil extraordinaire à Lausanne
- Mardi 19 juin 2008
- Mardi 3 octobre 2018
- Mardi 4 décembre 2018

#### ➤ COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Aucune.

#### ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** annonce la démission de M. **Jean-Benoît GUEX** de la commission de gestion. Le poste sera à renouveler au Conseil de mars prochain. Il remercie la commission des finances pour son travail, ainsi que la remise des rapports une semaine en avance.

#### ➤ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande si la révision sur le règlement des arbres ne devrait pas être mise à l'enquête publique avant d'être présentée au Conseil Général ? Le **Syndic** ne s'est pas renseigné sur ce plan et donc confirmera la procédure.

M<sup>me</sup> **Nathalie STREIT** annonce que les Vichamines fêtent Noël le 10 décembre à 18h à l'église.

M<sup>me</sup> **Sandra BADER** demande des précisions sur l'éclairage du chemin le long du terrain de foot et sur la passerelle, ces chemins n'étant pas du tout éclairés. Quand ils ont acheté leur appartement, il y avait une somme à payer pour une partie des éclairages des chemins derrière la Serine. Elle demande quand est-ce que ceci est prévu ? M. **Jean SOMMER** répond que ces éclairages sur ces sentiers qui longent la Serine nous posent problème avec le service de l'Etat, vis-à-vis de la biodiversité. En effet, la Serine est un corridor biologique d'importance cantonale et l'éclairage est prohibé. La faune se déplaçant le long de la Serine serait dérangée par l'éclairage. Pour l'instant, la Municipalité ne peut pas faire passer un projet d'éclairage pour ces cheminements piétons au niveau de la DGEO, mais pourra, lors de la construction du bâtiment multifonctions redemander un éclairage extérieur pour les chemins d'accès aux Gaudenies et le long du terrain de foot. Le corridor biologique est de 10 mètres, on pourra alors déplacer le cheminement piéton qui est pour l'instant compris dans ces 10 mètres sur les nouveaux aménagements extérieurs du bâtiment multifonctions.

M. **Bernard HORNUNG** demande si les dates des prochains conseils seront sur le site de la Commune. Bien évidemment ils y seront indiqués. Il demande quand est-ce que les travaux de la route de Begnins seront terminés. M. **Jean SOMMER** explique que les conditions ont été bonnes pour un mois de novembre, nous sommes dans les délais. L'enrobé du bitume lumineux a été posé sur deux jours comme prévus. Encore 15 jours de finitions pour les trottoirs et pour Noël la chaussée sera remise en service, y compris les trottoirs. En janvier le chantier sera levé et en février il y aura des travaux de finition à l'extérieur des ilots. Le 22 décembre, comme prévu le trafic pourra reprendre.

M. **Jean SOMMER** précise que pour le chemin Bonmont, la SEIC a promis que la semaine prochaine l'éclairage sera remis en route.

M. **Goran JOVANOVIC** annonce la soirée du Nouvel An, tout le monde est bienvenu.

➤ **CONTRE-APPEL**

Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le **Président** donne la parole au Syndic. La Commune arrive au terme d'une année riche en événements et en projets. Les travaux d'embellissement et d'amélioration qu'a effectués la Municipalité ont pour but de rendre la vie sur la Commune de Vich la plus agréable possible. Il qualifie cette année de positive et remercie ses collègues de la Municipalité, l'administration communale, les membres du Conseil Général, tous les différents intervenants, le service de l'Etat, le bureau d'ingénieur et les entreprises qui ont réalisé dans les temps et respecté le budget pour ces améliorations. Merci également aux associations locales, comprenant des personnes qui tout au long de cette année y consacrent beaucoup d'énergie et de cœur pour animer le village. La période des fêtes est une période où les jours sont courts et c'est l'occasion de consacrer plus de temps et prendre soin de nos proches et de notre famille. Au nom de la Municipalité il présente les meilleurs vœux 2018 et de joyeuses fêtes de Noël.

M. **Roger BRAND** ajoute que les employés communaux ont fait un superbe travail en 2017 et une magnifique décoration de la fontaine du giratoire et les en remercie chaleureusement. Décorations magnifiques et originales.

Clôture de la séance à 20h55.

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Charles de Mestral



La Secrétaire  
Valérie Zeender

